

### **Résolutions de la CPP des retraités :**

- Maintenir et amplifier la syndicalisation des retraités en invitant les secrétaires des syndicats locaux à signaler les départs à la retraite de leurs adhérents au secrétariat de la Michodière qui transmettra à la CPP des retraités,
- Rechercher des pistes de communication destinées aux futurs et nouveaux retraités lors de leur départ,
- Revendiquer le maintien du pouvoir d'achat des retraités qui assurent souvent la charge de deux générations, celles de leurs parents et celle de leurs enfants et revenir à l'indexation régulière des retraites sur le coût de la vie,
- Combattre tout choix politique d'une réforme des retraites qui engendrerait une désindexation des retraites et favoriserait l'abandon du paritarisme au profit d'une étatisation voire d'une privatisation,
- Garantir le maintien des droits personnels existants et des droits dérivés des pensions de reversion, dans les conditions actuelles, indépendamment de la future fusion des régimes,
- Veiller au financement et à la pérennité du système différentiel dans ses modalités actuelles et continuer à réclamer sa mensualisation,
- Veiller à limiter la hausse de la cotisation à la complémentaire santé des anciens salariés sans diminuer le panier de soins et envisager la mise en place de prestations relatives à la dépendance et au grand âge.

**Les membres de la CPP retraités mandatent le bureau national et son secrétaire pour porter leurs revendications devant les instances compétentes.**

La composition de la nouvelle CPP a été validée par le congrès :

- LEFEUVRE Pierrick (secrétaire jusqu'au 31/3/2026)
- BOET Alain (secrétaire-adjoint ; secrétaire à compter du 1/4/2026)
- BOITIER Bruno (secrétaire-adjoint)
- SZUFA Annie
- DUFOR Claude
- GENOVESE Joseph
- HOUIST Marie-Thérèse
- CHARLEMAGNE Jean-Paul
- BAUDOUIN Yvonne
- LE COQ Erick
- DARRAS Patricia
- CHAMPION Maryse (représentante des retraités au bureau national)